

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de TRONGET (Allier)**



<b>Nombre de membres</b>	<b>15</b>	L'an deux mil douze, le quinze février à 20 heures,
<b>En exercice</b>	<b>15</b>	le Conseil Municipal de la Commune de TRONGET (Allier)
<b>Présents</b>	<b>12</b>	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
<b>Votants</b>	<b>14</b>	sous la présidence de Mr DETERNES Alain, Maire,
<b>Pour</b>	<b>14</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2012
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	



**Présents** : DETERNES Alain, AUBERGER Gilles, BOUCHUT Christian, DUMONT J Marc, MALAQUIN Carole, MANTIN Marie-Noëlle, RAYNAUD Pascal, RIBIER Sylvain, SIMONIN Yves, VALETTE Franck, VARENNES Ginette, WEGRZYN Annie.

**Absents excusés** : Mmes BRUN Bernadette, M. CANTE Daniel, TOURRET Angélique

**Pouvoir** : Bernadette Brun à Christian Bouchut  
Angélique Tourret à Pascal Raynaud

**Secrétaire** : Mme Marie Noëlle Mantin

**N° 2012/0001 : Modification du tableau des effectifs**

Vu les nécessités du service, le conseil municipal décide de fixer le tableau des effectifs du personnel communal comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 :

**EMPLOIS PERMANENTS**

**TEMPS COMPLET** :

**Filière administrative** : catégorie A

Cadre d'emploi des attachés : \_\_\_\_\_

- 1 poste d'attaché

**Filière technique** : catégorie C

Cadre d'emploi des agents de maîtrise :

- 1 poste d'agent de maîtrise

Cadre d'emploi des adjoints techniques :

- 3 postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

**TEMPS NON COMPLET** :

**Filière administrative** : catégorie C

Cadre d'emploi des adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe

- 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe (17 h 30 hebdomadaires)

**Filière technique**

Cadre d'emploi des adjoints techniques :

- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (20 heures hebdomadaires)
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (17 h 30 hebdomadaires)

**EMPLOIS NON PERMANENTS**

- 2 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin occasionnel - (par contrat conclu pour une durée maximale de trois mois renouvelable une seule fois à titre exceptionnel - Article 3 - 2<sup>ème</sup> Alinéa).  
Les conditions de rémunération sont celles de l'échelle III - 1er échelon

- 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin occasionnel (par contrat conclu pour une durée maximale de trois mois renouvelable une seule fois à titre exceptionnel - Loi 84-53 du 26/01/84 - Article 3 - Alinéa 2)

Les conditions de rémunération sont celles de l'échelle III – 1er échelon.

**HEURES COMPLEMENTAIRES :**

**Personnel à temps non complet**

suivant les nécessités du service, la commune paiera des heures complémentaires au prorata du nombre d'heures réellement effectuées dans la limite d'un temps complet.

**N° 2012/002 – compte administratif 2011**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie Noëlle MANTIN, vote le Compte Administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 055 329,00
Réalisé :		581 314,34
Reste à réaliser :		438 099,00
Recettes	Prévu :	1 055 329,00
Réalisé :		733 449,72
Reste à réaliser :		171 776,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	891 430,00
Réalisé :		637 438,02
Recettes	Prévu :	891 430,00
Réalisé :		880 475,45

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : 152 135,38 €

Fonctionnement : 243 037,43 €

Résultat global : 395 172,81 €

**Pour : 13 voix****N° 2012/003 : compte de gestion 2011 – budget principal**

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. Sylvain Colas, comptable, à la clôture de l'exercice. Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2011, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**N° 2012/004 : Affectation des résultats 2011 – Budget principal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2011, 114 187,62 € à la section d'investissement (compte 1068) et 128 849,81 € à la section de fonctionnement – article 002, du Budget Primitif de l'exercice 2012.

**N° 2012/005 : compte administratif 2011 – budget annexe – bâtiment commerces**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie Noëlle Mantin vote le Compte Administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	20 422,00
Réalisé :		15 241,22
Recettes	Prévu :	20 422,00
Réalisé :		7 436,79

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	18 078,00
Réalisé :		3 764,63
Recettes	Prévu :	18 078,00
Réalisé :		18 130,52

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : - 7 804,43 €

Fonctionnement : 14 365,89 €

Résultat global : 6 561,46 €

**Pour : 13 voix****N° 2012/006 : compte de gestion 2011 – budget annexe – bâtiment commerces**

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion du bâtiment commerces est établi par M. Sylvain Colas, comptable, à la clôture de l'exercice. Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2011 du bâtiment commerces, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**N° 2012/007 : Affectation des résultats 2011 - Bâtiment - Commerces**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2011, 7 804,43 € à la section d'investissement (compte 1068) et 6 561,46 € à la section de fonctionnement – article 002 du Budget Primitif de l'exercice 2012.